

Règlement CHALLENGE ENERGIE TRAIL

ARTICLE 1

Organisation.

Le Challenge Energie Trail (CET) est organisée par la Communauté de Communes Comtal Lot Truyère et adhérente au CDR Aveyron. Le dimanche 18 juillet 2021.

ARTICLE 2

Parcours.

Le parcours du matin va de l'usine Hydroélectrique de Golinac jusqu'à l'église de Golinac.

Routes uniquement : 5km et 500 D+

Le parcours de l'après-midi va de l'usine de Cambeyrac jusqu'à l'église de Golinac.

Route au départ puis chemins : 5km et 500 D+

ARTICLE 3 :

Le concept.

- le départ du matin aura lieu à 10h00 de l'usine Hydroélectrique de Golinac le samedi 18 juillet 2021 sous forme de vagues

- le départ de l'après-midi aura lieu à 15h00 de l'usine Hydroélectrique de Cambeyrac le samedi 18 juillet 2021 sous forme de vagues

ARTICLE 4

Catégories.

Le parcours est ouvert aux coureurs Cadets, Juniors, Espoirs, Seniors et Vétérans.

ARTICLE 5

Les dossards.

La remise des dossards se fera place de l'église à Golinac le **dimanche 18 juillet 2021 à partir de 7h00**.

Des pointages peuvent être effectués en plusieurs points des parcours, les dossards doivent donc être entièrement visibles, sous peine de disqualification.

Le nombre de concurrents est limité à 250 inscrits.

Prix d'inscription : 5€/coureur.

Inscriptions sur internet à partir du **15 juin et jusqu'au 16 juillet** minuit, à concurrence de **250 coureurs**. Pas d'inscription internet après, ni d'inscription papier, ni d'inscription jour J !

ARTICLE 6

Horaire de départ.

Le matin, le départ de la première vague du CET aura lieu à **10h00** devant l'usine hydroélectrique de Golinac.

Ensuite, un départ sera donné toutes les minutes pour chaque nouvelle vague.

Idem pour l'après-midi avec un départ de la 1^{ère} vague à 15h00 devant l'usine hydroélectrique du barrage de Cambeyrac.

ARTICLE 7

Médical / sécurité.

1. Toute inscription est subordonnée à la présentation :

- d'une photocopie de votre **licence** FFA ou FFTRI.

- d'une photocopie d'un **certificat médical** de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de l'épreuve.

2. La sécurité sur les parcours est assurée par les secouristes de la Protection Civile 12.

3. Les organisateurs, pour des raisons de sécurité, se réservent le droit de modifier le règlement, les parcours et les horaires en fonction des conditions météorologiques.
4. Le port d'une réserve d'eau (porte bidon ou poche à eau) est vivement conseillé, le parcours se déroulant en **auto-suffisance** totale. Eau à l'arrivée.
5. En cas d'abandon, il est impératif de le **signaler à un bénévole et de restituer son dossard avec la puce**. Ceci dans le but d'éviter le déclenchement des secours et des recherches inutiles. Une puce non rendue sera facturée 15€.

ARTICLE 8

Dopage.

Les participants s'engagent à respecter scrupuleusement l'interdiction de dopage, ainsi que les dispositions concernant les contrôles anti-dopage.

ARTICLE 9

Disqualifications.

En cas de non-respect du règlement, de non passage à un point de contrôle, de non-respect de l'environnement, tout au long du parcours, **de non respect du protocole sanitaire**, le coureur sera disqualifié.

ARTICLE 10

Classements.

La remise des récompenses s'effectuera à 17h00 sur la place de l'église de Ginolhac.
Un classement individuel sera effectué récompensant les 3 premiers femmes et hommes.

ARTICLE 11

Assurances.

Les organisateurs sont couverts en responsabilité civile par une police d'assurance souscrite auprès de SMALC assurances. Chaque concurrent s'inscrit sous son entière responsabilité et devra être assuré personnellement. Une assurance complémentaire est également souscrite pour le repas du dimanche.

ARTICLE 12

Les droits à l'image.

Les concurrents, de par leur participation au CET, autorisent expressément les organisateurs ainsi que les ayants droits, tels que les médias et partenaires, à exploiter les images et vidéos sur lesquelles ils pourraient apparaître.

ARTICLE 13

Annulations.

Toute demande d'annulation ne pourra être prise en compte que si elle est accompagnée d'un certificat médical, adressé à l'adresse suivante : CANTAGREL Nicolas Le Causse Bezannes 12340 RODELLE avant le 10 juillet 2021. 1€ d'inscription liés aux frais non remboursables.

ARTICLE 14

Protocole sanitaire

Voir annexe l'ensemble des mises en place et recommandations.

ARTICLE 14

Le règlement.

La participation au CET implique la **connaissance et l'acceptation** expresse du règlement.